

Prévenir la pauvreté par la déstigmatisation

En Suisse, près de 300 000 personnes à la retraite sont menacées de pauvreté ou pauvres. Selon une étude réalisée par la ZHAW sur mandat de Pro Senectute Suisse, les cas de non-recours aux prestations complémentaires à l'AVS semblent être très fréquents. **Alexander Widmer** de Pro Senectute en indique les causes et esquisse les solutions possibles.

Interview : Dieter Sulzer, dieter.sulzer@zhaw.ch



Alexander Widmer fait partie de la direction de Pro Senectute Suisse, où il est responsable du domaine d'activité Innovation et Politique.

Dans ses deux premiers rapports partiels, l'Observatoire national de la vieillesse créé l'année dernière par Pro Senectute Suisse se concentre sur la pauvreté des personnes âgées. Pourquoi ?

Alexander Widmer: Dès sa création, Pro Senectute s'est fixé pour priorité de réduire la pauvreté et l'isolement social des personnes âgées. Les conditions se sont certes améliorées dans l'intervalle. Ainsi, nous avons aujourd'hui un système de rentes bien développé. La pauvreté des aîné·e·s reste toutefois pré-

sente : elle se manifeste lors de nos 55 000 consultations sociales par année, dans les demandes d'aide financière individuelle ou les requêtes adressées à notre Fonds national. Soit quand les moyens dont nous disposons pour soutenir les personnes âgées en situation de précarité sont sollicités.

Pro Senectute avait déjà réalisé en 2009 une étude sur la pauvreté des personnes âgées, à partir de données internes concernant ses consultations sociales. Les autres données disponibles sur la ques-

tion, comme celles de l'Office fédéral de la statistique, commencent à dater. Or il s'agit d'un domaine dynamique, avec à tout moment des personnes qui parviennent à l'âge de la retraite avec un parcours professionnel différent. Nous tenions donc à consacrer une nouvelle étude à la question.

L'enquête représentative montre que 20 % des personnes retraitées sont menacées de pauvreté. Le rapport indique par ailleurs que « le système des trois piliers de la prévoyance vieillesse est en mesure de remplir en grande partie sa mission ». Le système fonctionne-t-il réellement, compte tenu des données collectées sur la pauvreté ? On a en effet l'impression que le système fonctionne bien, surtout si l'on prend en compte le patrimoine disponible. Car ainsi la pauvreté diminue encore. L'étude conclut toutefois qu'on trouve près de 46 000 retraité·e·s touché·e·s par une pauvreté sans issue, faute de tout effet de compensation

de leurs faibles revenus par des valeurs patrimoniales. Ces personnes n'arrivent pas couvrir leurs besoins vitaux avec les moyens de la prévoyance vieillesse. Dans ses grandes lignes, le système de rentes en place est le même qu'à ses débuts, alors qu'il faudrait constamment l'adapter au contexte social et économique, pour qu'un maximum de personnes aient une retraite assurée. C'est ainsi que la migration professionnelle gagne du terrain. Tant pour les Suissesses et Suisses travaillant à l'étranger que pour les personnes venant en Suisse pour y travailler. Dans ce contexte, il faudrait trouver des solutions permettant de combler les lacunes existantes. Le travail à temps partiel n'était pas non plus à l'ordre du jour autrefois.

Apparemment, le système ne fonctionne guère dans la pratique : beaucoup de personnes menacées de pauvreté auraient droit aux prestations complémentaires à l'AVS – qui sont trop rarement demandées. Le second rapport partiel étudie de près ce phénomène. Qu'y apprend-on sur la non-perception des PC ? Les PC constituent un important moyen de lutte contre la pauvreté à l'âge de la retraite. En assurant avec l'AVS ou l'AI le minimum vital, là où les rentes et les revenus ne suffisent pas pour vivre. L'étude montre toutefois que bien des gens ne connaissent pas les PC, ou ne se croient pas éligibles. Parfois aussi, la honte les retient d'y faire appel. On trouve encore des personnes qui renoncent volontairement aux PC. C'est leur droit le plus strict, mais nous cherchons malgré tout à déstigmatiser les PC dans le système de rentes.

Quelles sont les questions encore ouvertes malgré cette enquête représentative ?

Le phénomène de la non-perception des PC existe, chiffres à l'appui. Or notre enquête repose sur des déclarations spontanées et non sur des données financières. Il serait donc faux d'en déduire concrètement un droit, dans tous les cas où quelqu'un ne perçoit pas les PC. La personne n'y a parfois pas droit. Il faut en effet réunir de nombreuses conditions, et le critère du dessaisissement de fortune dans le passé joue également ici un rôle important. Or nous n'avons pas pu recueillir tous ces éléments, qui parfois remontent à plusieurs années. Ainsi, l'enquête réalisée ne saurait remplacer l'examen complet des cas d'espèce. Quoiqu'il en soit, elle nous a permis une appréciation pertinente des faits et a révélé que des activités d'information plus poussées ainsi que nos consultations, avec à la clé une aide concrète au dépôt des demandes de PC, conservent toute leur importance. ■



Pour en savoir plus :

Rapport partiel sur la pauvreté des personnes âgées



Rapport partiel sur le non-recours aux prestations complémentaires

Observatoire vieillesse de Pro Senectute Suisse – principaux faits :

20 % des personnes de 65+ sont menacées de pauvreté, et 13% d'entre elles perçoivent un revenu mensuel inférieur au seuil de pauvreté absolue de 2279 francs et donc sont considérées comme pauvres.

Les groupes à risques comprennent les femmes, les personnes n'ayant pas suivi de formation post-obligatoire, les personnes issues de la migration ainsi que les personnes veuves ou divorcées.

15,7 % des retraité·e·s se privent d'un soutien financier alors qu'ils auraient droit aux prestations complémentaires (PC).

Les raisons identifiées du non-recours aux PC comprennent le manque d'information, la honte ou la peur ressenties, les valeurs personnelles ou la renonciation volontaire à déposer une demande, en raison des démarches administratives à effectuer.